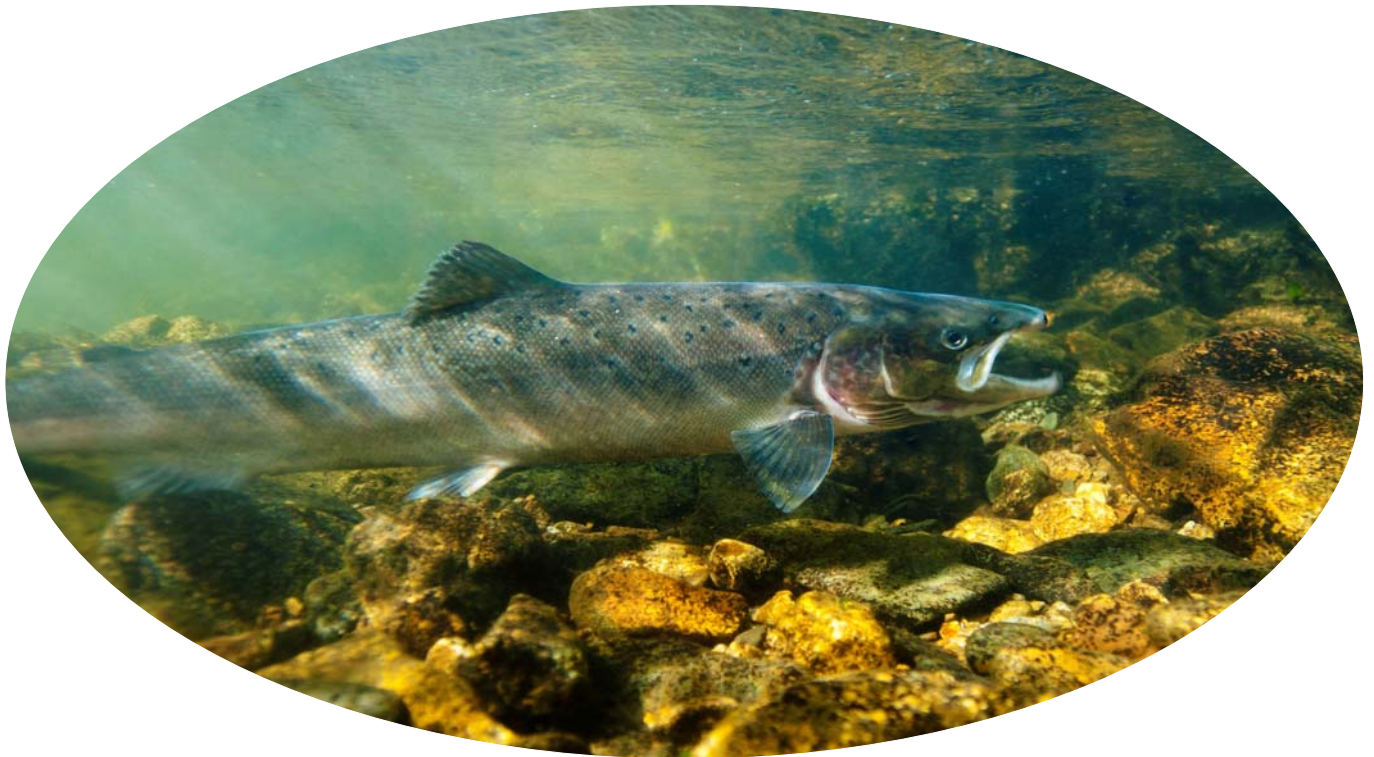




FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
PÊCHE

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE LA
FEDERATION DE PECHE ET DE PROTECTION DU
MILIEU AQUATIQUE DE HAUTE-LOIRE**



**15 avril 2023
LE PUY EN VELAY**

Edito du Président :

Bonjour à tous,

C'est un moment important, cette 1ère assemblée générale après nos élections de 2022. J'en profite encore pour saluer et féliciter les nouveaux élus de notre Fédération et les membres de mon Conseil d'Administration. Je profite également de ce moment pour saluer le nouveau Président de l'AAPPMA du Puy élu en fin d'année 2022 et agrégé début 2023.

La pêche est une activité populaire pratiquée en France par à minima 1,5 million de citoyens pour les seules eaux douces. La pêche est associée à un univers naturel calme, harmonieux, respectueux. Vous connaissez aussi les ressorts nombreux qui portent notre activité de loisirs et l'acceptabilité sociale très forte dont elle bénéficie auprès de nos concitoyens. C'est aussi une activité qui nécessite une forte mobilisation via nos Aappma et nos bénévoles. Je n'oublie pas non plus nos salariés qui présenteront leurs activités de cette année.

Notre fédération siège en de nombreuses instances départementales, régionales et nationales. Nous sommes très heureux d'y représenter nos adhérents et de faire entendre notre voix militante pour les écosystèmes aquatiques naturels. Nous sommes, nous le revendiquons, de précieux partenaires de la Direction de l'eau et de la biodiversité avec laquelle nous travaillons en harmonie sur la plupart des dossiers.

Nous sommes ravis d'entendre la FNPF sur le devenir des poissons migrateurs, car ce capital est essentiel, mais en danger. Anguilles, saumons, aloses, lamproies, esturgeons, truites de mer constituent un thermomètre de l'état de nos rivières, autant dire qu'elles sont singulièrement mises à mal dans de nombreuses régions.

Je profite d'ailleurs de ce point annuel pour vous signaler notre présence pour la future gestion du saumon. Cela a commencé par l'inauguration de Poutès aménagé et la prise en charge du plan de financement de plan d'alevinage Saumon abandonné par l'EPL. Nous devons continuer en particulier en organisant des assises Saumon en Mai 2023 au siège du département pour donner un avenir ou entrevoir l'avenir de ce poisson roi de notre rivière Allier.

Certaines de nos attentes sont spécifiques aux migrateurs, mais globalement, leur état milite pour une politique volontariste de l'État sur de nombreux sujets comme la continuité écologique, les moyens affectés à la police de l'eau et à sa surveillance.

Ces poissons nous renseignent sur la santé de nos cours d'eau, dont hélas, 50 % à peine atteignent l'objectif européen du bon état écologique. Les discontinuités écologiques de toute nature expliquent ce constat. La réglementation sur la continuité est vieille depuis plus de 100 ans et nous en sommes encore à tergiverser sur son utilité et son efficacité. En 2006, dans le cadre de la loi sur l'eau et des milieux aquatiques, la France a donné un vrai coup de fouet à cette notion.

Depuis lors, cette notion, pourtant indispensable, a été largement revue à la baisse. Les parlementaires n'ont eu de cesse que de détricoter la loi et on l'a vu le gouvernement s'est incliné au point que le législateur a purement et simplement exclu certains ouvrages, les moulins pour ne pas les citer, de devoir respecter la continuité écologique. Tous les ouvrages doivent la respecter, sauf les seuils des moulins, qui ne peuvent même plus être arasés pour quelques motifs que ce soit. Cette entorse n'est pas acceptable. D'ailleurs, le Conseil d'État vient solennellement de dire que ces dispositions contreviennent à nos engagements européens et les a déclarés inapplicables. Nous attendons avec impatience que l'administration écarte ces dispositions et fasse revenir, y compris les moulins, dans le droit commun – j'allais dire dans le droit chemin – qu'ils n'auraient jamais dû quitter. Mélanie suit ces dossiers et vous présentera un point d'étape chez nous.

Nous sentons également que les parlementaires ont pris conscience d'être allés trop loin dans le mauvais traitement réservé à notre biodiversité pour protéger un patrimoine architectural prétendument en danger. Le projet de loi sur les énergies renouvelables, qui sera très prochainement en discussion, ne doit pas être l'occasion de sacrifier davantage nos cours d'eau. Le Comité national de la transition écologique a pris le soin de préciser que le potentiel de développement de cette énergie était relativement limité.

Sur cette thématique des migrateurs et de la continuité écologique, nous attendons de la part de nos élus qu'ils incarnent ces combats avec détermination et constance.

Sur les aspects quantitatifs, je veux surtout revenir sur la sécheresse que nous traversons. C'est juste un désastre, LE désastre pour nos cours d'eau, nos communes, notre biodiversité, mais c'était un désastre annoncé. Pouvait-on imaginer manquer d'eau potable ? Jamais nous n'avions vu une pareille situation généralisée, durable et intense pour nos poissons, nos milieux et nos territoires.

Mais a-t-on réellement pris la mesure de cette sécheresse ? Je n'en suis pas certain.

Quand on prédit une sécheresse historique, de simples spots télévisés ne peuvent suffire en guise de mesures de gestion. Par ailleurs, certaines pratiques ne sont plus permises et choquent.

J'en profite encore une fois pour remercier nos Aappma et leurs bénévoles, des élus qui ont pris un temps certain pour aider nos cours d'eau et leurs habitants. Soyez-en encore une fois remercier.

C'est le rôle de l'État qui est interpellé à travers ces constats. L'eau est un bien commun, est un besoin vital. Dans le même ordre d'idée, nous entendons bien cette pression pour créer ici ou là des retenues de substitution voir des barrages. C'est une désillusion et une vraie fuite en avant de croire que ces retenues peuvent constituer une réponse appropriée à nos changements globaux et au défi de la baisse clairement énoncée de nos débits de rivière. À titre d'exemple, l'Espagne se mord les doigts d'avoir pensé un temps que les retenues pouvaient constituer une solution. Sur cette question, comme sur la précédente, notre Fédération sera présente pour sa capacité à connaître, à anticiper et à faire décider un nouveau rôle pour concevoir un rapport nouveau à l'eau, pour le diffuser et pour le défendre.

Je précise également que notre Pêche est la seule activité de loisir à être redevable de la redevance sur l'eau.

Comme l'an passé, je rappelle les attaques contre la Pêche et j'appelle de mes vœux à rester unis. La pêche est régie par le Code de l'environnement et est très minutieusement réglementée. Nous défendons toute pêche que la loi permet. Nous le ferons avec conviction et détermination.

Enfin, je veux maintenant aborder un dossier ancien, complexe il est vrai, mais qui met notre réseau associatif en tension, je dirais plus, en colère. Je veux parler du cormoran. Cet oiseau fait l'objet d'une procédure de régulation.

Au cours du groupe national, les représentants de la FNPF n'ont pas, hélas, réussi à convaincre de l'impérieux besoin de tirer cet animal très présent sur nos territoires, tout cela au détriment de la biodiversité aquatique commune.

Sachez que sur ce sujet, je ne lâcherai rien et nous ne lâcherons rien. Nous ne pouvons plus accepter d'être passifs devant ce massacre délibéré d'espèces piscicoles. Nous reviendrons bientôt auprès de vous à ce sujet puisque nous faisons partis des 4 fédérations tests.

Bonne assemblée Générale à tous et à bientôt au bord de l'eau.

Le Président
Lionel MARTIN



SOMMAIRE

Ordre du jour..... page 5

Comptes financiers de la Fédération page 6

- **Bilan exercice 2022 et budget prévisionnel 2023 et annexes page 6**
- **Compte rendu de la commission des finances du 9 mars 2023..... page 13**
- **Synthèse de l'exercice 2022 par le cabinet comptable SARDA.....page 16**
- **Rapport des vérificateurs aux comptes.....page 16**
- **Résolutions financières.....page 16**

Rapport d'activité du Conseil d'administration pour l'année 2022..... page 17

Orientations fédérales 2023..... page 35

Assemblée Générale de la Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de Haute-Loire



au Puy en velay

ORDRE DU JOUR

- 1 - Ouverture des travaux (Appel des A.A.P.P.M.A. et constitution du Bureau).
- 2 - Accueil des participants par l'A.A.P.P.M.A. et la municipalité.
- 3 - Remerciements aux personnalités.
- 4 - Comptes financiers de la Fédération :
 - Bilan exercice 2022 et budget prévisionnel 2023 et annexes
 - Compte rendu de la commission des finances du 9 mars 2023
 - Synthèse de l'exercice 2022 par le cabinet comptable SARDA
 - Rapport des vérificateurs aux comptes
 - Résolutions financières
- 5 - Rapport d'activité du Conseil d'administration pour l'année 2022
- 6 – Orientations fédérales 2023 et actualités
- 7 - Exposés des personnalités.

Comptes financiers de la Fédération 2022 :

BILAN AU 31 DECEMBRE 2022

ACTIF				
N° Cptes	INTITULE DES COMPTES		Montant 2022	Montant 2021
	ACTIF IMMOBILISE		382 715,65 €	379 362,33 €
211	Terrains, étangs, barrages		25 917,33 €	25 917,33 €
212	Agencements, aménagements, terrains, étangs, barrages		65 071,00 €	
2812	Amortissement agencements, terrains, étangs, barrages		-65 071,00 €	4 723,40 €
21311	Bâtiments : Maison de la Pêche		109 246,34 €	
281311	Amortissement bâtiments : Maison de la Pêche		-109 246,34 €	0,00 €
21312	Bâtiments : Annexe Maison de la Pêche		65 359,73 €	
281312	Amortissement bâtiments : Annexe Maison Pêche		-65 359,73 €	0,00 €
21313	Bâtiments : Garage		15 300,00 €	
281313	Amortissement bâtiments : Garage		-2 486,25 €	13 578,75 €
2135	Installation, agencement, aménagement des constructions		307 041,52 €	
28135	Amortissement instal., agenc., aménag. des constructions		-149 706,85 €	176 545,06 €
2151	Matériel technique		105 234,26 €	
28155	Amortissement matériel technique		-64 485,40 €	8 144,28 €
2182	Matériel transport		120 486,69 €	
28182	Amortissement matériel transport		-64 919,65 €	59 763,96 €
2183	Matériel bureau et informatique		30 061,97 €	
28183	Amortissement matériel bureau et informatique		-25 375,07 €	2 848,34 €
2184	Mobilier		38 277,21 €	
28184	Amortissement mobilier		-28 974,18 €	12 242,94 €
231	Immobilisations corporelles en cours (trav. Lavalette)		2 938,51 €	2 938,51 €
261	Titres participation Crédit Mutuel		52 463,00 €	51 946,00 €
2611	Titres participation Crédit Agricole		12 942,56 €	12 713,76 €
271	Titres immobilisés (parts Conservatoire National Saumon)		8 000,00 €	8 000,00 €
	ACTIF CIRCULANT		471 622,19 €	497 327,55 €
4011	La Poste : timbres siège social		592,62 €	985,98 €
43740001	Cotisations Harmonie Mutuelle		0,84 €	0,00 €
4671	Autres débiteurs divers : Tribunal Judiciaire		2 000,00 €	0,00 €
4686	Produits à recevoir		78 388,85 €	71 466,21 €
4739	Produits à reverser à la Fédération Nationale		0,00 €	0,00 €
4864	Charges constatées d'avance : plan saumons		1 188,00 €	0,00 €
486	Charges constatées d'avance		279,10 €	669,10 €
5081	Crédit Agricole : compte titres		91 297,50 €	91 297,50 €
5121	Crédit Agricole : compte courant		20 722,40 €	35 047,89 €
51211	Crédit Agricole : compte courant plan saumon		2 500,00 €	0,00 €
51212	Crédit Agricole : compte sur livret RMA		64 174,13 €	69 452,71 €
51213	Crédit Agricole : compte sur livret Fédération		70 334,01 €	90 080,53 €
51215	Crédit Agricole : Livret sociétaire		15 703,15 €	15 648,40 €
51216	Crédit Agricole : Livret ZRR		42 228,63 €	42 144,44 €
51221	Crédit Mutuel : compte courant		1 553,78 €	1 583,33 €
51222	Crédit Mutuel : Livret Bleu Association		79 719,19 €	78 636,61 €
531	Caisse		939,99 €	314,85 €
T O T A L			854 337,84 €	876 689,88 €

P A S S I F			
N° Cptes	INTITULE DES COMPTES	Montant 2022	Rappel 2021
	CAPITAUX PROPRES	687 771,21 €	721 322,07 €
110	Report à nouveau	380 321,64 €	391 356,68 €
102	Fonds associatifs sans droit de reprise	300 000,00 €	300 000,00 €
129	Résultats de l'exercice (déficit)	-27 693,55 €	-11 035,04 €
1312	Subventions d'équipement reçues de la F.N.P.F.	97 032,86 €	97 032,86 €
13121	Subventions d'équipement reçues du Conseil Régional	2 644,40 €	2 120,00 €
1392	Subventions d'équipement de la F.N.P.F. inscrites au compte de résultat	-77 846,16 €	-71 333,45 €
1393	Subventions d'équipement du Conseil Régional inscrites au compte de résultat	-1 318,98 €	-1 318,98 €
153	Provisions pour pensions et obligations similaires	14 631,00 €	14 500,00 €
	DETTES	166 566,63 €	155 322,81 €
43100001	Cotisations C.M.S.A.	24 681,87 €	0,00 €
43720001	Cotisations AGRICA (retraite)	2 988,00 €	0,00 €
43730001	Cotisations Chorum (prévoyance de base)	1 900,52 €	0,00 €
4386	Organismes sociaux : charges à payer	638,33 €	25 620,99 €
44410001	Autres organismes sociaux : impôts à la source	808,40 €	804,20 €
4681	Charges à payer de gestion	15 831,43 €	14 147,11 €
4682	Charges constatées d'avance : travaux	13 543,10 €	14 662,22 €
4732	Club Halieutique Interdépartemental	2 809,00 €	1 566,00 €
4733	Redevance Agence de l'Eau	64 679,00 €	69 531,80 €
4738	Produits divers à reverser aux AAPPMA	1 015,00 €	968,50 €
4784	Compte transitoire : plan saumon	2 500,00 €	0,00 €
4871	Produits constatés d'avance : indemnités microcentrales	17 641,98 €	16 364,99 €
4872	Produits constatés d'avance : continuité écologique	8 030,00 €	8 030,00 €
4873	Produits constatés d'avance : diverses subventions	9 500,00 €	3 627,00 €
	T O T A L	854 337,84 €	876 644,88 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT AU 31 DECEMBRE 2022

N° Cptes	DEPENSES INITIULE DES COMPTES	PREVISIONNEL 2022		REALISE 2022		PREVISIONNEL 2023	
		Montant		Montant		Montant	
60	ACHATS		64 000,00		59 195,61		61 200,00
60210001	Achats truites arc en ciel Lac du Bouchet	18 900,00		21 519,39		18 000,00	
60210004	Achats cristoivers Lac du Bouchet	1 000,00		1 000,00		1 100,00	
60210006	Achats ombles chevalier Lac du Bouchet	3 300,00		3 037,19		3 050,00	
60210008	Achats truites arc en ciel : parcours Trophées Loire (Coubon)	6 400,00		3 630,00		3 600,00	
60210009	Frais repeuplements carassiers	200,00		0,00			
60216001	Achats de produits d'entretien	50,00		0,00		50,00	
60611001	Fournitures de gaz	2 200,00		1 974,97		2 200,00	
60612001	Fournitures d'électricité	1 200,00		1 107,38		1 300,00	
60613001	Fournitures d'eau	150,00		158,57		200,00	
60620002	Fournitures de carburants Renault Traffic	1 300,00		1 324,78		1 600,00	
60620005	Fournitures de carburants Mitsubishi	600,00		879,99		1 100,00	
60620007	Fournitures de carburants Suzuki Vitara 1	1 400,00		211,56			
60620008	Fournitures de carburants matériel pêche électrique	100,00		87,65		100,00	
60620009	Fournitures de carburants Dacia Duster 3	2 400,00		2 495,01		2 600,00	
60620011	Fournitures de carburants Dacia Duster 2	2 000,00		2 000,79		2 200,00	
60620012	Fournitures de carburants Citroën Jumpy 2	600,00		1 306,14		1 400,00	
60620013	Fournitures de carburants Suzuki Vitara 2	0,00		1 023,22		1 200,00	
60640001	Fournitures de bureau	1 500,00		1 248,27		1 400,00	
60640002	Frais impression : permis Lac	400,00		406,80		350,00	
60640003	Frais fabrication panneaux information	3 000,00		2 272,44		3 500,00	
60650001	Fournitures d'équipement du personnel	1 050,00		699,00		1 050,00	
60650002	Fournitures d'équipements (équipements protection individuels)	1 200,00		521,96		1 000,00	
60650003	Fournitures d'équipement des gardes pêche particuliers	2 200,00		2 489,12		2 200,00	
60650004	Fournitures d'équipement des agents de développement	400,00		118,39		300,00	
60680001	Autres fournitures	2 300,00		885,89		2 300,00	
60680002	Autres fournitures : achat matériels et fournitures animations fédérales	2 000,00		1 140,64		2 000,00	
60680003	Autres fournitures : achat matériels techniques	2 200,00		2 292,81		3 500,00	
60680004	Autres fournitures : achat matériels informatique (ordinateurs pour AAPPMA)	2 000,00		1 296,00		2 000,00	
60681001	Autres fournitures : achat matériels et fournitures pour APN Gorges de la Loire	400,00		431,75		500,00	
60681002	Autres fournitures : achat matériels et fournitures pour APN Brivadois	650,00		508,04		900,00	
60681003	Autres fournitures : achat matériels et fournitures pour APN Ile-Vallee de la Lo	2 900,00		3 127,86		500,00	
61	SERVICES EXTERIEURS		34 850,00		31 984,70		38 650,00
61320001	Frais location garage	950,00		924,63		950,00	
61340001	Frais locations de droits de pêche	5 700,00		4 619,72		4 700,00	
61350001	Location et maintenance matériel de téléphonie	950,00		936,00		950,00	
61360001	Location et maintenance matériel de photocopie	4 900,00		5 391,98		5 350,00	
61360002	Location et maintenance défibrillateur					500,00	
61370001	Frais locations diverses	250,00		250,00		250,00	
61380001	Frais location et maintenance GED (Gestion électronique des documents)					3 500,00	
61400001	Charges de copropriété pour garage	150,00		100,15		150,00	
61520001	Frais d'entretien et nettoyage du siège social	3 400,00		3 191,39		3 300,00	
61520002	Frais de réparation du siège social	500,00		0,00		700,00	
61550002	Entretien et réparations matériel de transport Renault Traffic	500,00		375,65		600,00	
61550005	Entretien et réparations matériel de transport Mitsubishi	400,00		101,46		500,00	
61550007	Entretien et réparations matériel de transport Suzuki Vitara 1	500,00		277,95			
61550008	Entretien et réparations autres matériels	400,00		0,00		500,00	
61550009	Entretien et réparations matériel de transport Dacia Duster 2	500,00		377,21		600,00	
61550011	Entretien et réparations matériel de transport Dacia Duster 3	500,00		1 149,42		600,00	
61550012	Entretien et réparations matériel de transport Citroën Jumpy 2	500,00		30,90		600,00	
61550013	Entretien et réparations matériel de transport Suzuki Vitara 2	0,00		971,90		600,00	
61560001	Frais de maintenance	1 850,00		1 608,56		2 650,00	
61560002	Frais de maintenance site internet	600,00		600,00		600,00	
61570001	Frais entretien et réparation matériel divers	250,00		441,60		250,00	
61610001	Primes d'assurances véhicules	4 400,00		4 628,75		4 850,00	
61680001	Autres assurances	7 000,00		5 305,83		5 600,00	
61740001	Dons, cadeaux	0,00		62,30			
61800001	Redevance location barques	550,00		544,30		550,00	
61810001	Documentation générale	100,00		95,00		100,00	
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS		78 000,00		95 075,40		75 400,00
62100001	Frais ristournes dépositaires	3 250,00		3 274,48		3 250,00	
62100002	Frais personnel infirmier	0,00		4 276,92			
62200001	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	26 100,00		35 365,61			
62200002	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires : APN					15 000,00	
62200003	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires : avocats et huissiers					10 000,00	
62200004	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires : experts comptable					3 850,00	
62300001	Publicité, information, publications	16 950,00		18 159,75		16 000,00	
62310001	Frais manifestations promotionnelles	4 400,00		10 182,76		4 200,00	
62320001	Frais de promotion : cartes découverte	2 000,00		1 667,25		2 500,00	
62510001	Frais de parking	100,00		18,70		100,00	
62510002	Frais de péage	400,00		291,70		400,00	
62530001	Frais déplacements du personnel	2 800,00		3 323,15		3 400,00	
62530002	Frais déplacements stagiaires	200,00		135,60		200,00	
62540001	Indemnités compensatrices de frais (indemnités gardes et divers)	7 250,00		3 520,31		2 850,00	
62570001	Frais de réception	500,00		389,24			
62600001	Frais de télécommunications	4 200,00		5 117,16		4 300,00	
62600002	Frais postaux	2 500,00		2 029,51		2 100,00	
62700001	Frais services bancaires	350,00		297,75		350,00	
62810001	Cotisations organismes piscicoles	6 700,00		6 738,47		6 600,00	
62810002	Cotisations autres organismes	300,00		287,04		300,00	
63	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES		9 850,00		9 143,75		9 600,00
63100001	Impôts et versements assimilés sur rémunérations	4 100,00		3 177,00		3 500,00	
63120001	Taxe d'apprentissage (OCAPIAT)	1 300,00		1 444,79		1 500,00	
63130001	Cotisation à la formation professionnelle (OCAPIAT)	1 300,00		1 343,20		1 400,00	
63510001	Impôts locaux (taxe foncière et d'habitation)	3 150,00		3 013,00		3 200,00	
63540001	Droits d'enregistrement et de timbres (cartes grises)	0,00		165,76			

D E P E N S E S		PREVISIONNEL 2022	REALISE 2022	PREVISIONNEL 2023
N° Cptes	INITITULE DES COMPTES	Montant	Montant	Montant
64	CHARGES DE PERSONNEL	341 100,00	340 543,78	364 700,00
64110001	Rémunérations brut du personnels administratifs	83 100,00	81 476,48	89 500,00
64110002	Rémunérations brut du personnels techniques	110 050,00	106 981,54	116 400,00
64110003	Rémunérations brut du personnels animations	55 100,00	52 523,25	60 300,00
64130001	Primes et gratifications stagiaires	500,00	400,00	500,00
64141001	Indemnisation stage longue durée	2 400,00	0,00	2 400,00
64141002	Indemnisation service civique	850,00	0,00	
64141003	Prime de partage de la valeur	0,00	700,00	
64160001	Indemnités journalières	0,00	5 561,24	
64510001	Cotisations de sécurité sociale (C.M.S.A.)	54 000,00	77 943,81	80 000,00
64530001	Cotisations aux caisses de retraite (A.G.R.I.C.A.)	21 000,00	1 494,00	1 700,00
64560001	Cotisations pour le compte de l'Etat	800,00	0,00	
64570001	Cotisations prévoyance de base (Chorom)	4 700,00	4 625,99	5 000,00
64580001	Cotisations complémentaire santé (Mutuelle Harmonie)	4 600,00	4 595,64	4 900,00
64800001	Frais de formation professionnelle	4 000,00	4 241,83	4 000,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	385 550,00	248 514,57	343 100,00
65300001	Frais d'assemblée générale	2 500,00	1 123,86	2 000,00
65300002	Frais de congrès	500,00	0,00	500,00
65300003	Frais de conseils et commissions	4 300,00	4 460,88	5 000,00
65300004	Frais de réunions des Présidents	1 100,00	299,48	500,00
65300005	Frais de réunion des gardes pêche particuliers	800,00	0,00	450,00
65300006	Frais de représentation du Président	400,00	365,05	400,00
65300007	Frais de représentation du Trésorier	1 050,00	994,50	1 050,00
65300008	Frais de représentation des administrateurs	1 300,00	1 048,02	1 300,00
65300009	Frais fonctionnement siège social	400,00	541,14	550,00
65300011	Frais assise saumon			25 000,00
65720001	Subventions aux AAPPMA pour travaux piscicoles	10 000,00	10 000,00	10 000,00
65720003	Participation de la FNPF aux travaux piscicoles des AAPPMA	2 000,00	0,00	2 000,00
65720004	Subventions diverses	500,00	655,00	1 000,00
65720011	Participation étude déplacements salmonides	9 000,00	8 269,20	9 000,00
65720013	Participation pour poste personnes à mobilité réduite	31 500,00	113,50	31 500,00
65721001	Participation travaux EPAGE : journées de nettoyage	6 000,00	3 105,00	6 000,00
65721101	Participation travaux EPAGE : C.T. Haut Bassin de la Loire 2018	5 200,00	0,00	
65721102	Participation travaux EPAGE : C.T. Haut Bassin de la Loire 2019	2 200,00	0,00	
65721103	Participation travaux EPAGE : C.T. Haut Bassin de la Loire 2021	18 150,00	0,00	18 150,00
65721201	Participation travaux EPAGE : C.T. Borne 2018	6 050,00	0,00	
65721202	Participation travaux EPAGE : C.T. Borne 2019	2 750,00	0,00	
65721204	Participation travaux EPAGE : C.T. Borne 2021	3 650,00	0,00	3 650,00
65721301	Participation travaux EPAGE : C.T. Ligon 2021	9 700,00	0,00	9 700,00
65722003	Frais travaux continuité écologique scut du plan d'eau de Langlade	40 000,00	10 577,70	1 000,00
65722004	Frais travaux continuité écologique ouvrages Haut-Allier	9 500,00	0,00	10 000,00
65730001	Subventions de compensation aux AAPPMA	88 000,00	88 021,03	88 000,00
65730002	Subventions de cotisations mutualisées aux AAPPMA	77 500,00	77 551,88	71 000,00
65740001	Subventions de communication aux AAPPMA	4 200,00	449,00	500,00
65750001	Subventions de repeuplements aux AAPPMA	26 000,00	19 878,83	26 000,00
65760001	Subventions de garderie aux AAPPMA	6 700,00	5 250,00	6 650,00
65780001	Attribution aux AAPPMA droits pêche Club Halieutique	5 100,00	4 871,59	4 800,00
65800001	Autres charges	3 000,00	3 082,23	3 500,00
65800002	Frais autres actions techniques (frais repas pêches électriques, ...)	2 500,00	3 884,68	3 900,00
65800003	Frais autres actions techniques (analyse d'eau Senouire)	4 000,00	3 972,00	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	0,00	0,00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	47 250,00	56 134,19	53 650,00
6811135	Amortissement installation, agencement des constructions	19 250,00	19 210,39	17 650,00
6811136	Amortissement garage	750,00	765,00	750,00
6811233	Amortissement étangs, terrains, barrages	4 750,00	4 723,40	
681125	Amortissement matériel technique et outillage	3 750,00	8 855,53	12 050,00
6811282	Amortissement matériel de transport	13 200,00	16 186,92	17 200,00
6811283	Amortissement matériel de bureau et informatique	2 350,00	3 322,04	2 600,00
6811284	Amortissement mobilier	3 050,00	2 939,91	2 450,00
68150001	Dotations aux provisions charges d'exploitation : indemnités départ retraite	150,00	131,00	950,00
TOTAL DES CHARGES		960 600,00	840 592,00	946 300,00
EXCEDENT		0,00	0,00	0,00
TOTAL		960 600,00	840 592,00	946 300,00

RECETTES							
N° Cptes	INTITULE DES COMPTES	PREVISIONNEL 2022		REALISE 2022		PREVISIONNEL 2023	
		Montant		Montant		Montant	
70	CESSIONS DE PRODUITS, PRESTATIONS DE SERVICES		35 500,00		21 725,00		38 750,00
70800001	Produits activités annexes : pêches électriques	5 500,00		14 100,00		10 000,00	
70800002	Produits activités annexes : interventions pédagogiques	6 000,00		4 925,00		11 000,00	
70800004	Produits activités annexes : études piscicoles	21 100,00		0,00		15 000,00	
70800005	Produits activités annexes : location barques	2 500,00		2 250,00		2 500,00	
70800006	Produits activités annexes : gestion administratives AAPPMA	400,00		450,00		250,00	
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION		327 600,00		224 799,92		324 100,00
74160001	Subvention exploitation Fédération Nationale : aide à l'emploi	132 000,00		132 000,00		140 000,00	
74160002	Subvention exploitation Fédération Nationale : travaux EPAGE	29 100,00		8 106,94		25 000,00	
74160004	Subvention exploitation Fédération Nationale : subventions diverses	32 800,00		17 400,88		38 000,00	
74170001	Subvention exploitation Fédération Nationale : redevance hydroélectrique	5 100,00		5 105,44		5 100,00	
74180001	Subvention Agence de l'Eau : convention cadre annuelle	36 500,00		36 346,93		36 400,00	
74180003	Subvention Agence de l'Eau : subvention diverses (travaux, RCE...)	0,00		7 254,00			
74181001	Subvention continuité écologique seul du Doulon	11 500,00		11 546,88			
74181003	Subvention continuité écologique seul du plan d'eau de Langlade	22 000,00		0,00		22 000,00	
74200001	Subvention exploitation : Conseil Régional	48 600,00		6 038,85		42 600,00	
74200003	Subvention exploitation : autres organismes (E.D.F., etc...)	10 000,00		1 000,00		15 000,00	
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		560 450,00		530 501,83		540 700,00
75610001	Cotisations fédérales	347 000,00		321 552,60		320 000,00	
75611001	Ristourne Club Halieutique	126 000,00		139 650,53		137 000,00	
75680001	Autres cotisations et vignettes : permis Lac du Bouchet	26 000,00		21 835,00		22 000,00	
75800001	Inscriptions manifestations : concours Lac du Bouchet et carassiers	4 100,00		2 375,00		4 600,00	
75810001	Produits des transactions : infractions Lac du Bouchet	500,00		300,00			
75810002	Produits des transactions dans le cadre du C.L.I.	30 000,00		25 847,00		38 800,00	
75820001	Produits publicité sur dépliants	950,00		0,00		950,00	
75820002	Participations des AAPPMA aux repeuplements (parcours trophées)	2 000,00		1 578,00		1 550,00	
75830001	Participations des AAPPMA sur frais de gestion : remboursement divers	11 100,00		13 043,53		11 000,00	
75840001	Produits divers de gestion courante	150,00		0,00			
75860001	Participation des AAPPMA sur travaux de l'EPAGE	10 000,00		1 563,19		1 600,00	
75860002	Participation travaux continuité écologique	50,00		46,96			
75870001	Participation inscription APN Gorges de la Loire	2 600,00		1 730,00		1 700,00	
75870002	Participation inscription APN Brivadois	0,00		560,00		1 100,00	
75870003	Participation inscription APN Haute-Vallée de la Loire	0,00		420,00		400,00	
76	PRODUITS FINANCIERS		4 000,00		5 096,07		5 200,00
76400001	Revenus des valeurs mobilières de placement	4 000,00		5 096,07		5 200,00	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		10 250,00		23 134,62		37 550,00
77520001	Produits des cessions d'éléments d'actifs : vente équipement	0,00		10 500,00			
77700001	Quote-part des subv. investissement virée au compte de résultat	6 750,00		7 056,31		7 050,00	
77800001	Autres produits exceptionnels : assise saumon					25 000,00	
77800003	Autres produits exceptionnels : remboursements divers	3 500,00		5 578,31		5 500,00	
79	TRANSFERT DE CHARGES		0,00		7 641,01		0,00
79100001	Transfert de charges d'exploitation : indemnité journalière personnel administratif	0,00		2 354,25		0,00	
79100002	Transfert de charges d'exploitation : indemnité journalière personnel technique	0,00		3 680,27		0,00	
79100003	Transfert de charges d'exploitation : indemnité journalière personnel animation	0,00		1 606,49		0,00	
TOTAL DES PRODUITS		937 800,00	937 800,00	812 898,45	812 898,45	946 300,00	946 300,00
DEFICIT		22 800,00	22 800,00	27 693,55	27 693,55	0,00	0,00
TOTAL		960 600,00	960 600,00	840 592,00	840 592,00	946 300,00	946 300,00

Annexe 1 : bilan synthétique de gestion du lac du Bouchet 2022 :

		DEPENSES	RECETTES
COMPTES			
	Détails		
* Achat poissons			
- Saison Grand Public : 900 kg truites arc-en-ciel	5 981,89 €		
- Saison Pêche Sportive : 1400 kg grosses truites arc-en-ciel	15 537,50 €		
- autres investissements :			
- 1 000 cristivomers :	1 000,00 €	26 833,58 €	
- frais transport cristivomer 2 salariés 2 jours	1 277,00 €		
- 2 000 Ombles Chevalier	3 037,19 €		
* Fournitures de bureau (permis) :		406,80 €	
* Temps travail : gestion administrative 2 jours/an à 260 €/j	260,00 €	520,00 €	
* Temps travail : repeuplement et garderie 13 jours/an à 190 €/j	190,00 €	2 470,00 €	
* Rémunération d'intermédiaire			
- Indemnisation des Gardes Pêche Particuliers (1 050 €/ Garde)	2 200,00 €	2 200,00 €	
- ristourne vente permis de pêche Chalet du Lac du Bouchet (1.5€/carte)	486 permis	729,00 €	
- ristourne vente permis de pêche Restaurant le Couvige (1.50€/carte)	85 permis	127,50 €	
* Frais webcam			
- abonnement carte sim pour webcam (14,99 €/par mois)		179,88 €	
- frais amortissement webcam (année 2022)		1 409,17 €	
* Frais Fête de la Pêche et concours			
- achats de lots (JMC+Montagnac+Nebouy)	957,36 €	957,36 €	
- frais repas concours	200,60 €	200,60 €	
- inscriptions concours	1 125,00 €		1 125,00 €
* Redevance Conseil Départemental			
- Redevance = 8% des ventes de permis		1 746,80 €	
Vente permis Lac du Bouchet 2022			21 835,00 €
Recette location de barque 76 locations - charges			977,20 €
* Totaux		37 780,69 €	23 937,20 €
* BILAN		-13 843,49 €	

Annexe 2 : bilan synthétique de gestion des barques en location lac du Bouchet en 2022 :



ANNEXE II : GESTION DES BARQUES AU LAC DU BOUCHET ANNEE 2022 : activité avril à novembre 2022

COMPTES	Détails	DEPENSES	RECETTES
* Achat matériel et accessoires :			
achat			
sous total		0,00 €	
* Location barques :			
au siège de la Fédération	0		0,00 €
au lac du Bouchet	76		2 280,00 €
sous total			2 280,00 €
* Redevance CD43 :			
- redevance annuelle d'accès au lac 500€/an		500,00 €	
- redevance annuelle de droit d'attache = 10 €/ an / barque		20,00 €	
- redevance annuelle 1% des locations		22,80 €	
* Ristourne dépositaire location barque : 76 locations	10€/location	760,00 €	
sous total		1 302,80 €	
* Totaux		1 302,80 €	2 280,00 €
* BILAN		977,20 €	

Compte rendu commission des finances de mars 2023 :

La Commission des Finances du Conseil d'Administration Fédéral s'est réunie le jeudi 9 mars 2023 à 16 heures au siège social.

<u>Etaient présents</u> :	M. MARTIN Lionel	Président fédéral
	M. ROCHET Cédric	Vice-Président
	M. GIRAUDON Lucien	Trésorier fédéral
	M. MAURIN Stéphane	Administrateur
	M. CHION Patrick (en visio)	Administrateur
	M. CHOPARD LALLIER Florian	Directeur
	M. FERRAND Jean-François	Secrétaire Comptable

La Commission a examiné les comptes financiers de l'exercice 2022 arrêtés par le Trésorier.

1 – BILAN AU 31 DECEMBRE 2022

Le bilan en fin d'exercice 2022 présente une situation saine telle que décrite ci-après :

► à l'actif :

Actif immobilisé :	382 715,65 €
Actif circulant :	471 622,19 €
Total	854 337,84 €

► au passif :

Capitaux propres :	687 771,21 €
Dettes :	166 566,63 €
Total	854 337,84 €

Détails :

Les dettes de la Fédération constatées au 31 décembre 2022 sont essentiellement constituées de charges sociales dues aux organismes sociaux, des cotisations Redevance des Milieux Aquatique à l'Agence de l'Eau pour l'année 2022. Toutes ces dettes qui s'élèvent à 166 566,63 € seront apurées au début de l'exercice 2023.

2 - COMPTE D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2022

Les dépenses de l'exercice s'élèvent à	840 592,00 €
et les recettes de l'exercice s'élèvent à	812 898,45 €
ce qui détermine un résultat déficitaire de.....	27 693,55 €
alors que le budget prévisionnel modifié avait estimé un résultat déficitaire de	22 800,00 €

Sous réserve d'une analyse détaillée des lignes budgétaires, on peut indiquer que les dépenses sont dans l'ensemble inférieures aux prévisions budgétaires.

Concernant les dépenses :

- **Les comptes 60 « Achats »**

On peut noter une augmentation au niveau de l'achat des truites arc-en-ciel pour le Lac du Bouchet qui s'explique par l'augmentation des tarifs des truites pour la 2^{ème} saison et également une augmentation de la TVA sur ces mêmes poissons. Nous avons appris en ce début d'année le retour à une TVA à 5,5 % sur les poissons vivants. Avec effet rétroactif, le

pisciculteur s'est engagé à nous rembourser le trop payé au moment du solde de sa TVA à l'Etat à savoir fin mai.

- **Les comptes 61 « Services extérieurs »**

La réalisation est inférieure à la prévision. Les postes budgétaires ont été bien maîtrisés dans l'ensemble.

- **Les comptes 62 « Autres services extérieurs »**

Le montant prévu a été dépassé par rapport au prévisionnel notamment pour le compte 62200001 « Rémunérations d'intermédiaires et d'honoraires » en raison du nombre important de pollutions pour lesquelles nous avons déposé plaintes et mandaté notre avocat afin d'obtenir des réparations financières pour les préjudices subis. Dépassement également sur le compte 52310001 « Frais manifestations promotionnelles » en raison de l'acquisition de cannes à pêche non prévue dans le budget prévisionnel mais dont le coût a été en partie remboursé par les AAPPMA qui en ont fait l'acquisition.

- **Les comptes 63 « Impôts, taxes et versements assimilés »**

Réalisation dans l'ensemble conforme aux prévisions.

- **Les comptes 64 « Charges de personnel »**

Idem pour les comptes de la classe 64, on peut toutefois noter au niveau des charges sociales des différences entre le prévisionnel et le réalisé. Ces différences sont dues notamment à une modification d'enregistrement des charges sociales, mais quand on regroupe les divers montants prévus on s'aperçoit qu'ils sont en adéquation avec les montants réalisés.

- **Les comptes 65 « Autres charges de gestion courantes »**

Le réalisé est inférieur à la prévision en raison du faible nombre de demande de règlement de dossier de travaux de l'EPAGE mais également du nombre de dossiers plus faible de travaux prévus pour la continuité écologique en 2022 et le report sur 2023 de l'aménagement des postes PMR sur les plans d'eau de St André de Chalencon et de Céaux d'Allègre.

- **Les comptes 68 « Dotations aux amortissements et provisions »**

Une légère augmentation résultant du remplacement d'un véhicule, du bateau et du matériel informatique au cours de l'année 2022.

Pour ce qui concerne les recettes :

- **Les comptes 70 « Cessions de produits, prestations de services »**

On ne peut que constater une différence entre le prévisionnel et le réalisé avec pour principale raison le compte 70800004 « Produits activités annexes : études piscicoles » : la différence est due au report du règlement d'une étude sur l'année 2023.

- **Les comptes 74 « Subventions d'exploitation »**

Certaines demandes de paiement des subventions de la Fédération Nationale ont été reportées notamment pour les travaux de l'EPAGE, mais également des reports d'encaissement au niveau des subventions de la Région Auvergne et du fonds EDF.

- **Les comptes 75 « Autres produits de gestion courantes »**

La prévision n'a pas été respectée car nous avons eu une baisse significative des ventes des cartes de pêche, pour environ 26 000,00 € et des permis de pêche du Lac du Bouchet pour environ 4 000,00 €.

- **Les comptes 76 « Produits financiers »**

Légère augmentation par rapport à la prévision en raison de la remontée des taux d'intérêts des différents placements.

- **Les comptes 77 « Produits exceptionnels »**

Différence par rapport à la prévision au niveau du compte 77520001 « Produits des cessions d'éléments d'actifs : vente équipement » en raison du remplacement du bateau. En effet nous avons vendu le bateau Alumacraft pour un montant de 10 500,00 €.

- **Les comptes 79 « Transferts de charges »**

Montant différent de celui de la prévision en raison des indemnités journalières perçues suite à des arrêts de travail.

Par ailleurs la comptabilité analytique du Lac du Bouchet fait apparaître un déficit de 13 843,490 € sur l'exercice 2022 (voir annexe jointe). La comptabilité analytique de la location des barques indique un excédent de 997,20 €

3 - AFFECTATION DU DEFICIT DE L'EXERCICE 2022

Il est proposé d'affecter le déficit de l'exercice 2022 soit 27 693,55 € au compte 110 "Report à nouveau" qui après cette opération présentera un solde de **352 628,09 €**.

4 - BUDGET PREVISIONNEL ET OPERATIONS EN CAPITAL 2023

La Commission a établi le budget prévisionnel pour l'exercice 2023 à partir des propositions faites par le secrétaire comptable. Ce budget prévoit des dépenses pour un montant de **946 300,00 €** face à des recettes estimées pour le même montant. **Il présente un équilibre pour l'année 2023.** Ce budget prévisionnel pourra être ajusté en cours d'année en fonction de nouveaux éléments aussi bien en recettes qu'en dépenses.

En ce qui concerne les investissements pour 2023, il est prévu :

- l'acquisition d'un courantomètre d'un montant estimé à **9 000,00 €** pour le service technique,
- l'acquisition de 2 barques supplémentaires pour le Lac du Bouchet.

Au terme de son examen, la Commission a proposé au Conseil d'administration du 18 mars 2023 de soumettre ce bilan à l'approbation de l'Assemblée Générale.

Synthèse de l'exercice 2022 par le cabinet comptable SARDA :

Monsieur Jean Rémi GALLIEN du cabinet SARDA fait une présentation synthétique de l'exercice comptable 2022.

Rapport des vérificateurs aux comptes :

Monsieur Maurice MANET et/ou Monsieur LÉBOITEUX font une présentation de leur rapport de vérification des comptes de la Fédération pour l'exercice 2022. Ils ont été reçus à la Fédération le 28 mars 2023 en présence du Trésorier Lucien GIRAUDON et de Jean-François FERRAND secrétaire comptable. Tous les documents comptables étaient à leurs dispositions.

Approbation des résolutions financières présentées par le Trésorier :

Résolution financières n°1 :

Après avoir entendu les éléments de la commission des finances, du rapport du Conseil d'administration, des vérificateurs aux comptes et du Cabinet comptable SARDA, l'Assemblée Générale :

- **approuve les comptes financiers de l'exercice 2022,**
- **donne quitus au Conseil d'administration et au Trésorier,**
- **affecte le déficit de l'exercice 2022 de 27 693,55 € au compte 110 "Report à nouveau", qui après cette affectation s'établira à 352 628,09 €.**

APPROBATION DE L'ASSEMBLEE

Résolution financières n°2 :

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée Générale **adopte le budget de l'exercice 2023** arrêté à :

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
- section de fonctionnement	946 300,00 €	946 300,00 €

APPROBATION DE L'ASSEMBLEE

Résolution financières n°3 :

L'Assemblée Générale renouvelle et valide les mandats des vérificateurs aux comptes pour l'exercice 2023 de :

- **Monsieur Bernard LÉBOITEUX,**
- **Monsieur Maurice MANET,**

- _____.

APPROBATION DE L'ASSEMBLEE

Rapport d'activité de la Fédération :

PREAMBULE :

Vous trouverez ci-dessous le rapport des activités fédérales de l'année 2022. Tous les éléments importants seront présentés au fil de ce rapport d'activité.

LE FONCTIONNEMENT FEDERAL :

- ◆ Le bureau de la Fédération s'est réuni à plusieurs reprises pour traiter des affaires courantes ou préparer les réunions du conseil d'administration à venir :
 - 23 mars 2022
 - 28 avril 2022
 - 16 juin 2022
 - 8 août 2022
 - 8 septembre 2022
 - 16 octobre 2022
- ◆ Le Conseil d'Administration s'est réuni 5 fois en 2022
 - 24 février 2022
 - 26 mars 2022
 - 7 mai 2022
 - 10 septembre 2022
 - 15 décembre 2022
- ◆ Election et renouvellement du Conseil d'Administration : la Fédération a procédé en présence du représentant du Préfet aux élections de renouvellement du Conseil d'Administration le 26 mars 2022.
- ◆ L'Assemblée Générale fédérale a été organisée à Sainte Sigolène 5 mars 2022. Elle a été organisée par l'A.A.P.P.M.A. les Amis des 2 Eaux. Les Présidents et délégués ont pu s'exprimer pour satisfaire les obligations statutaires.
- ◆ La rencontre annuelle des Présidents d'A.A.P.P.M.A. a pu être organisée le 29 octobre 2022.
- ◆ La Commission des Finances s'est réunie le 18 février 2022 pour clôturer l'exécution du budget fédéral 2021 et préparer le budget prévisionnel de 2022.
- ◆ La Commission Promotion s'est réunie le 6 juillet 2022.
- ◆ La situation financière de la Fédération est saine ainsi qu'en témoignent les documents financiers transmis aux Présidents et Délégués d'A.A.P.P.M.A. Le résultat de l'exercice budgétaire 2022 présente un résultat déficitaire mais qui est expliqué par un facteur principal : la baisse du nombre de carte de pêche délivrés en 2022, notamment les cartes « personne majeure ».
- ◆ La Fédération a participé assidûment aux réunions des différentes structures auxquelles elle est affiliée, parfois dans de nouvelles conditions en visioconférences :

- Conseils d'administration, réunion du bureau et Assemblée Générale de l'ARPARA. (vice-président de l'ARPARA)
 - Conseils d'administration et autres réunions de l'Union des FDAAPPMA du Bassin Loire-Bretagne (UFBLB)
 - Assemblée Générale de la F.N.P.F.,
 - Assemblée du S.N.S.A.P.L.,
 - Assemblée Générale et Conseil d'administration du C.H.I.,
 - Conseils d'administration et assemblée générale du C.N.S.S.
 - Agence de l'Eau Loire-Bretagne (Comité de bassin, commission finances et commission Milieux Aquatiques)
 - Commissions préfectorales : CODERST, Commission des Sites, commission de gestion de l'Eau
 - Suivi des programmations des Contrat Territoriaux et parfois prise de la maîtrise d'ouvrage pour certaines actions (RCE, étude animations)
- ◆ En 2022, la Fédération a bénéficié du soutien de quelques stagiaires. Nous avons accueilli Albert VALLET, Noah VALETTE, Violette CELLE, Antoine POULY, Virginie MARCZYNSKI,. Ces personnes ont apporté une aide lors des opérations techniques, des animations de l'été ou sur le plan administratif. Dans le cadre d'un remplacement temporaire nous avons fait appel à un intérimaire Guillaume LEBRETON.
 - ◆ L'ACCORD CADRE MEDDT-FNPF – AGENCE DE L'EAU LOIRE :
L'accord cadre national relatif aux actions des structures associatives agréées de pêche de loisir en eau douce pour la restauration et la protection des milieux aquatiques datant de 2012 a été reconduite sur 2022. Cela permet l'obtention sur justificatifs d'une aide de l'ordre de 36 000 € sur l'année. Cette convention est renouvelée pour la période 2022/024 via un avenant.
 - ◆ LES REALISATIONS AVEC L'ARPARA EN 2022 :
L'Association Régionale des Fédérations Départementales de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (ARPARA) a continué de travailler collectivement avec les 12 Fédérations départementales. Avec le soutien de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, l'ARPARA continue de favoriser le développement du tourisme pêche et la communication.
Sur le projet de Convention de partenariat et d'objectifs (CPO) FD43/Région/ARPARA et les financements de la Région, en 2022 **treize dossiers** de demande de subvention ont été présentés pour notre Fédération. Cela représente une aide financière théorique de **42 000 €**.

Ces dossiers de subvention concernent :

1. Edition du dépliant annuel
2. Edition du dépliant annuel réglementaire
3. Création d'une plateforme PMR St André en Chalencon
4. Travaux RCE Céaux d'Allègre
5. Panneaux d'information du Public
6. APN Gorges de la Loire
7. APN Haute Vallée de la Loire
8. APN du Brivadois
9. Les animations d'éducation à l'environnement
10. Suivi thermique et intégration des données piscicoles
11. Promotion vidéo 2022
12. Etude moules perlières Lignon
13. Travaux d'entretien et accessibilité des berges pour la pratique de la pêche

Concernant la communication, l'ARPARA et la Fédération de Haute-Loire ont réalisé des bulletins régionaux et des encarts dans la presse régionale et une vidéo sur la pêche en Auvergne Rhône-Alpes.

Evolution du nombre de pêcheurs titulaires d'une carte de pêche en Haute-Loire en 2022 :

- Pour les cartes annuelles :
 - Cartes personne interfédérale : 3 388 moins 43 par rapport à 2021
 - Cartes personne majeure: 2 953 moins 442 par rapport à 2021
 - Cartes personne mineure : 1 133 moins 133 par rapport à 2021
 - Cartes découverte femme 589 moins 2 par rapport à 2021
 - Cartes découverte moins de 12 ans 2 346 plus 137 par rapport à 2021
 - Cartes « offre d'automne » 65 plus 19 par rapport à 2021

- Pour les cartes à durée limitée :
 - Cartes hebdomadaires 366 moins 144 par rapport à 2021
 - Cartes journalières 2692 moins 107 par rapport à 2021

- Pour les vignettes du C.H.I. :
 - Vignettes CHI 46 moins 18 par rapport à 2021

Saison 2022

Type de produit	Produit	Nbre de produits	Pourcentage
Carte Personne majeure ou Interfédérale	Carte interfédérale Personne majeure CHI 2022	3388	25.04%
Carte Personne majeure - Offre d'automne	Carte Personne majeure - Offre d'automne 2022	65	00.48%
Carte Personne majeure ou Interfédérale	Carte Personne majeure 2022	2953	21.82%
Carte Découverte Femme	Carte promotionnelle Découverte Femme 2022	589	04.35%
Carte Personne mineure	Carte Personne mineure 2022	1133	08.37%
Carte Découverte -12 ans	Carte promotionnelle Découverte -12 ans 2022	2346	17.34%
Carte Hebdomadaire	Carte promotionnelle Hebdomadaire 2022	366	02.70%
Carte Journalière	Carte Journalière 2022	2692	19.89%
Total		13532	100,00 %

Répartition des produits

Le bilan de l'année 2022 est déficitaire en nombre de cartes de pêche délivrées, notamment au niveau des carte de pêche « personne majeure ». Les cartes « journalière » et « hebdomadaire » n'ont pas atteint le niveau des années précédentes. On note même un désintérêt pour les cartes hebdomadaires avec – 28%. Il est fort probable que les conditions climatiques et d'étiages sévères aient eu un impact significatif sur la pratique de la pêche en 2022.

Sur 2022, nous comptabilisons 8 128 membres actifs soit une baisse de 689 au sein des 30 A.A.P.P.M.A. de Haute-Loire.

Pour un département dont la population est estimée à 226 835 c'est important.

Nous disposons d'un réseau de 95 dépositaires de cartes de pêche durant l'année 2022. Il s'agit de dépositaires majoritairement privés et parfois de dépôts réalisés par les membres d'A.A.P.P.M.A..

Répartition des modes de délivrance des cartes de pêches en 2022 :

Point de vente	Nbre de Commandes	Nbre de produits	Pourcentage
----------------	-------------------	------------------	-------------

Point de vente	Nbre de Commandes	Nbre de produits	Pourcentage
Dépositaire Détaillant	6678	6678	52.21%
Internaute	5404	6145	42.25%
Dépositaire AAPPMA	709	709	05.54%
Total	12791	13532	100%

Délivrance des permis mois par mois



Quelques chiffres au niveau national :

	Interfédérale	Majeure	Majeure offre automne	Décou. Femme	Mineure	- 12 ans	Hebdo-madaire	Journalière	TOTAL
2021	379 925	383 927	12 284	58 414	138 754	200 646	63 042	292 137	1 529 129
%	24,8%	25,1%	0,8%	3,8%	9,1%	13,1%	4,1%	19,1%	100
2020	354 429	386 233	11 752	53 152	132 344	195 506	66 746	320 431	1 520 593
%	23,3%	25,4%	0,7%	3,5%	8,7%	12,9%	4,4%	21,1%	100%

BILAN GARDERIE : CHIFFRES CLES 2022

Nombre de gardes-pêche en 2022 :

- 42 gardes pêche bénévoles
- 4 salariés de la Fédération à temps partiel

Bilan de la garderie fédérale (salariés) :

- 61 sorties représentant 190 heures de garderie effective
- 627 pêcheurs contrôlés dont 158 pêcheurs extérieurs à la Haute-Loire
- 17 achats de cartes de pêche
- 17 Procès-Verbaux en cours d'eau
- 3 constats d'infraction en plan d'eau
- 3 courriers d'avertissement
- Très nombreux rappels à la réglementation
- 17 sorties avec les gardes-pêche bénévoles

Suivi des procédures :

On note que les procédures sont bien suivies par le substitut du procureur. Malheureusement les fausses identités ou défaut d'adresse ne permettent pas d'aboutir à 100%.

Le suivi de l'avancée des procédures en eau libre est bien rodé même si cela prend parfois plusieurs mois. Le montant des transactions n'est parfois pas à la hauteur de l'investissement des gardes pêche particuliers bénévoles ou salariés. En cas de défaut de carte, l'acquisition d'une carte de pêche sous 24 heures reste actuellement la solution privilégiée et permet un retour financier aux collectivités piscicoles.

Formation de nouveaux gardes pêche particuliers :

Une session de formation a été organisée en décembre 2022 avec 4 candidats. La présélection avait eu lieu en amont. Il a été demandé de prévoir une réunion annuelle des gardes pêche particuliers, ce moment étant important pour transmettre des informations et rencontrer tous les gardes pêche particuliers.

BILAN DE LA PRATIQUE DE LA PECHE AU LAC DU BOUCHET :

Cette année, la pratique de la pêche au Lac du Bouchet a connu une baisse de fréquentation avec 822 permis de toute nature délivrée (contre 843 permis délivrés en 2021).

Il faut bien noter que depuis 2021 l'accès aux personnes titulaires d'une carte de pêche « personne mineure » ou « -12 ans » est gratuite sans supplément. Cela engendre une baisse du nombre de permis délivré et une baisse des recettes volontaires visant une facilité d'accès pour les plus jeunes.

Les conditions de pratique de la pêche durant l'été 2022 n'était pas très favorable. Les conditions de forte chaleur et un manque d'eau n'était pas compatible avec la pêche de la Truite en plan d'eau.

L'absence de cristivomer se fait encore sentir depuis 2017. C'était une espèce importante du lac qui intéressait fortement les pêcheurs en barque ou en Float-tube. Depuis 2022 nous avons pu procéder à de nouveaux repeuplements (1 000 cristivomers par année). Cela est de bon augure pour les années à venir.

La baisse observée concerne principalement la pratique de la pêche en barque ou en Float-tube. Les pêcheurs pratiquant depuis le bord semble toujours bien présents.

Il est difficile de faire un bilan par saison puisque les permis délivrés couvrent maintenant toute l'année.

BILAN	SAISON 2022					
	permis journalier 20 €	permis annuel 130 €	supp. journalier ST 10 €	supp. journalier 15 €	supp annuel 80 €	GRATUITE
TOTAL	191	31	237	241	100	22

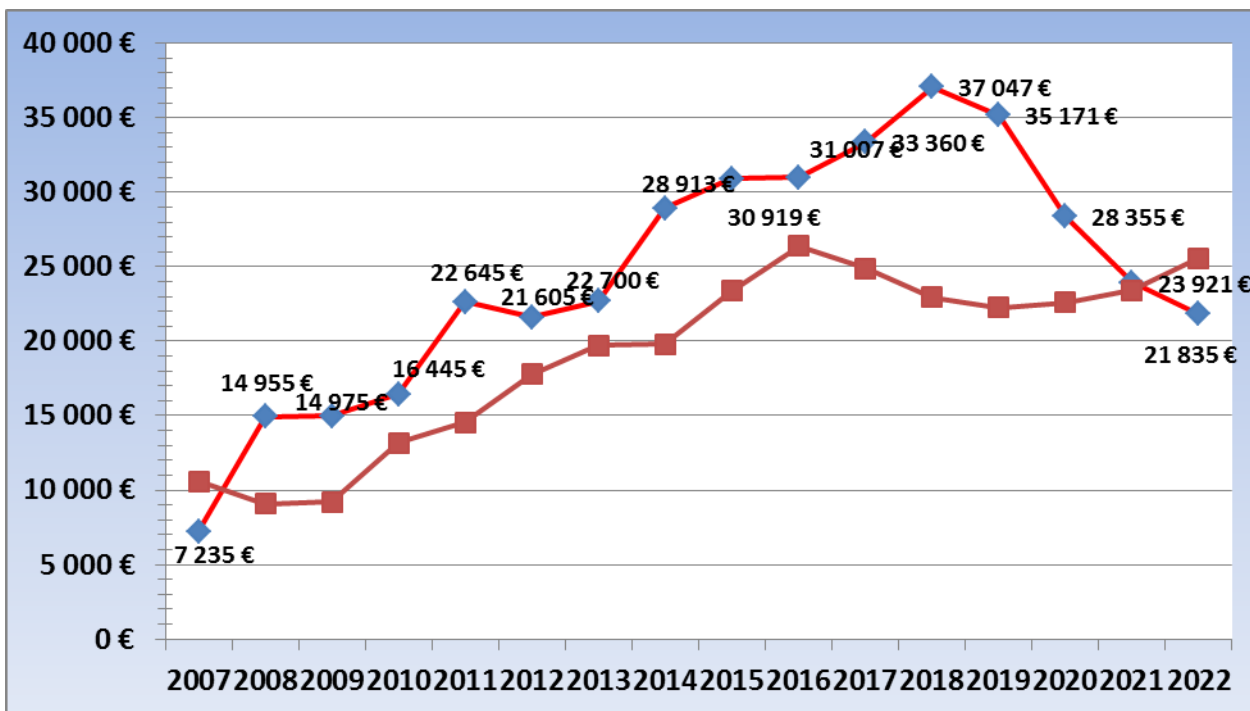
nombre permis 2022	nombre saison 2022
822	131
nombre permis 2021	nombre saison 2021
843	154

Le bilan financier concernant la gestion de la pêche au lac du Bouchet est déficitaire sur l'année 2022. Le déficit enregistré représente 13 843 €. Ce montant est considérable. Il est dû principalement à l'augmentation du prix des poissons en 2022, à un taux de TVA en hausse et à des frais de gestion comptabilisé très précisément sur ce bilan 2022. Les opérations de repeuplement mobilisent un salarié sur une demi-journée. Si l'on rajoute les tournées de garderie sur le site cela représente 13 journées complètes. Les frais et l'amortissement de la webcam ont également été rajoutés dans ce bilan analytique (1 600 € par an environ).

Une réflexion sera menée en 2023 pour envisager l'avenir et le mode de gestion au lac du Bouchet. Dès 2023 la Fédération a décidé de réduire les quantités de Truite Arc-en-Ciel déversées sur les deux saisons et de réduire le nombre d'opérations de déversement.

Concernant la location de barque, la Fédération avait deux barques de type « Silurine » de 4 m qui ont été mises en location d'avril à novembre. L'année 2022 a permis 76 locations de barque contre 80 locations en 2021. Ces embarcations ont également été utilisées lors des animations ou manifestations. Ce résultat positif est dû à une location par les responsables du restaurant du lac directement sur place. Il est prévu un renouvellement de ce matériel en 2023 et un développement de l'offre avec 3 ou 4 barques en location pour répondre à la forte demande le week-end.

La gestion financière de la location de barque au lac du Bouchet en 2022 présente un bilan légèrement excédentaire de 977 €.



Evolution du volume financier au lac du Bouchet 2007-2022 (vente de permis)

Il faut également retenir l'importante **redevance versée au Conseil Départemental de la Haute-Loire qui sera de 1746 € pour 2022** (8% des permis vendus). Le montant de la redevance a été renégociée, elle est passée de 10% à 8 % du montant total des permis délivrés.

BARRAGE DE LAVALETTE :

Depuis 2016, la Fédération dispose d'un outil permettant de suivre et de contrôler les réservations pour la pratique de la pêche en barque ou en Float-tube sur le barrage de Lavalette puisque la réservation est obligatoire par arrêté préfectoral.

En 2022, nous avons enregistré les réservations suivantes :

	2022	2021
Nombre de réservations TOTALES	829	965
Nombre de réservations BARQUES	452	509
Nombre de réservations FLOAT-TUBE	377	456
Réservations en HAUTE-LOIRE	644	696
Réservations AUTRES DEPARTEMENTS	185	269
Dont réservations pour la LOIRE	103	180

A noter que le niveau extrêmement bas du barrage à partir de l'été, n'a pas permis une mise à l'eau des embarcations dans de bonnes conditions avec un niveau hivernal situé vers - 16 à 18 mètres.

Notre projet de création d'une rampe de mise à l'eau n'a toujours pas pu aboutir, malgré une tentative d'arbitrage par le sous-préfet d'Yssingaux. La dernière discussion a orienter le projet vers une solution économiquement élevée (plus de 110 000 € sans la globalité des travaux) et proposait surtout une fonctionnalité très limitée (jusqu'à -9,50 mètres) loin de la fonctionnalité recherchée (de -8 mètres à -14 mètres). Le Conseil d'Administration a pris une délibération qui prend acte de cet état de fait et devrait aboutir à l'abandon du projet malgré toutes nos tentatives de compromis et de négociation de notre part.

EVOLUTION DE LA REGLEMENTATION.

Au niveau de la réglementation de la pêche, pour ce qui concerne les deux principales composantes à savoir les quotas et les tailles de capture, il n'y a pas eu de changements en 2022. Le travail sur la gestion des plans d'eau a bien avancé. Une fiche de synthèse a été réalisée conjointement avec les A.A.P.M.A. pour quasiment tous les plans d'eau accessible avec une carte de pêche. La synthèse et la valorisation de ce travail vont se poursuivre en 2023.

LE SAUMON DE L'AXE LOIRE-ALLIER.:

En 2022, la Fédération s'est positionnée pour assurer la maîtrise d'ouvrage du programme de conservation des saumons de l'Allier faute de porteur de projet. Il a donc fallu établir un cahier des charges et marché public. Le plan de financement a été bouclé. Le marché a été conclu avec le CNSS du 15 juillet au 15 mars 2023.

De nombreuses réunions avec les services de l'Etat ont eu lieu pour la mise en œuvre de ce projet. La Fédération a pris un risque financier en assurant la maîtrise d'ouvrage des opérations de soutien des populations de saumons.

La population de saumon observé sur l'axe Allier est au plus bas avec très peu de remontée (246 saumons à Vichy et 22 à Langeac). Très peu de frayères ont été observées à l'automne.

CONVENTION DE PARTENARIAT RTE-ENEDIS ET FEDERATION : SENSIBILISATION « PRUDENCE SOUS LES LIGNES »

Conformément à nos engagements, la Fédération a contribué à la diffusion d'un message de prudence face aux risques électriques.

En 2022, la Fédération a sensibilisé en fonction des moyens et opportunités disponibles dans cette période particulière :

- Le public via notre site internet où des visuels apparaissent et renvoient sur les pages d'information.
- La présence d'informations sur notre brochure annuelle
- La mise à disposition des plaquettes de sensibilisation et d'information lors de fête de la pêche ou salons spécialisés
- Mise en place de panneau d'information

PROTECTION ET RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES :

BILAN HYDROLOGIQUE 2022 :

- une année de sécheresse très marquée dès le printemps avec un déficit de précipitation sur l'année. Les températures estivales et le manque d'eau ont mis à mal les rivières et ruisseaux les plus vulnérables. Dans ces conditions des arrêtés préfectoraux de restrictions des usages de l'eau se sont succédés de mai à décembre.
- Des opérations de sauvetage ont parfois été menées dans certains secteurs, avec les recommandations des services de l'Etat et de la Fédération. Des opérations ont été réalisées dès le mois de juin 2022. Face à une situation très tendue, après consultation des

A.A.P.P.M.A. de Haute-Loire la Fédération a sollicité le préfet pour une fermeture anticipée de la pêche en première catégorie en août. Cela a répondu aux attentes de certains gestionnaires et de certains pêcheurs, malheureusement cela n'a pas fait tomber la pluie tant attendue et les conditions de débits d'étiages se sont poursuivies jusqu'à l'hiver 2022/2023.

- Des pêches électriques d'inventaires ont été réalisées spécifiquement en septembre et octobre pour évaluer l'incidence de la sécheresse sur les cours d'eau. Les observations réalisées ont confortés les demandes des A.A.P.P.M.A. pour la mise en réserve temporaire de certains parcours, à contrario sur certains secteurs les populations piscicoles ont montré une certaine résilience avec des populations toujours en place malgré de très faible écoulement.
- Les conditions estivales ont donc été défavorables à la vie piscicole et notamment pour les juvéniles.
- En fin d'année, la reproduction des Truite fario s'est faite dans des conditions de faible débit. Les conditions hydrologiques printanières 2023 détermineront la qualité de cette reproduction.
- Les plans d'eau de Haute-Loire ont également souffert de ces conditions hydrologiques avec parfois des mortalités observées, comme par exemple sur le secteur de Bas en Basset, St André en Chalencou, à Costaros, ...

CAMPAGNES DE REGULATION DES CORMORANS :

Le quota départemental fixé par un nouvel arrêté ministériel ne contient plus aucun quota sur les eaux libres partout en France. Cela est la conséquence de la pression des associations de protection des oiseaux et de la peur des contentieux qui sont de plus en plus nombreux.

Cet arrêté cadre a cependant inscrit un quota de 150 oiseaux sur les eaux close de Haute-Loire. Par anticipation la Fédération avait sollicité un important quota sur les eaux closes passant de 20 oiseaux en 2021 à 150 en 2022.

En parallèle, la Fédération s'est portée volontaire pour la mise en place d'un programme expérimental visant la collecte de données et l'évaluation de l'impact des cormorans sur les populations piscicoles de Haute-Loire. La candidature a été retenue avec 3 autres départements (Aude, Lot et Garonne et les Vosges). Le projet suit son cours pour des tirs en 2023 sur les eaux libres. Les analyses et les frais seront mutualisés avec les autres Fédérations. Des financements seront recherchés pour la prise en charge de cette étude importante pour l'avenir de la régulation sur les eaux libres.

DECLARATIONS DE POLLUTIONS OU NUISANCES :

En 2022, la Fédération a enregistré 38 déclarations importantes signalant des pollutions ou des nuisances, des couleurs, des odeurs inhabituelles ou des écoulements suspects ou des travaux sans autorisations. L'information nous a été faite souvent par des pêcheurs, les 1^{ers} garants de la qualité de l'eau et de sa surveillance...

C'est d'autant plus que 2021 avait été une année record ! A chaque fois les informations ont été transmises aux services compétents chargés de la police de l'eau pour des suites à donner (DDT 43, OFB, ...).

Depuis 2021 la Fédération prend attache auprès d'un avocat spécialisé qui assure le montage des procédures et le suivi devant le tribunal. Cela a un cout mais les résultats et la prise en compte des préjudices subis sont clairement identifiés. Dans de nombreux cas des conventions judiciaires d'intérêt public (CJIP) sont rédigées et validées. Cela entraine la reconnaissance de culpabilité du pollueur et des réparations des préjudices pour les collectivités piscicoles.

COMMISSIONS PREFERCTORALES :

La Fédération participe à diverses commissions préfectorales : C.O.D.E.R.S.T., Commission des Sites et des paysages, commission des Carrières.

La Fédération émet également des avis rédigés par les services techniques sur des dossiers de demande d'autorisation au titre de la « loi sur l'eau » transmis par la Direction Départementale des Territoires et émet des avis lors d'enquêtes publiques.

COMITE DE BASSIN :

Le Président fédéral représente la F.N.P.F. au Comité de Bassin et à la Commission du Milieu Naturel de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

LES SAGE EN HAUTE-LOIRE :

La Fédération est présente ou représentée dans les CLE des 7 S.A.G.E. couvrant intégralement notre territoire :

- S.A.G.E. Loire Amont, porté par l'EPL approuvé par arrêté préfectoral en 2017. Le Président Lionel MARTIN est vice-président de la CLE.
- S.A.G.E. Loire en Rhône-Alpes, porté par l'EPL approuvé par arrêté préfectoral en 2014.
- S.A.G.E. Alagnon, porté par le SIGAL, approuvé par arrêté inter préfectoral en 2019.
- S.A.G.E. Allier-aval, porté par l'EPL, approuvé par arrêté préfectoral en 2015.
- S.A.G.E. Haut-Allier, porté par l'EPL, approuvé par arrêté préfectoral en 2016.
- S.A.G.E. Dore, porté par l'EPL, approuvé par arrêté préfectoral en 2014.
- S.A.G.E. Lignon du Velay, porté par l'EPAGE LOIRE LIGNON, approuvé par arrêté préfectoral en 2020.

CONTRATS TERRITORIAUX :

Pour rappel, la Fédération participe avec les A.A.P.P.M.A. concernées à la vie des « Contrats territoriaux » (CT) :

A ce jour, 5 contrats territoriaux sont opérationnels :

- CT Loire et affluents vellaves
- CT Haut-Allier
- CT Affluents brivadois de l'Allier
- CT Lignon du Velay incluant les masses d'eau : Dunière, Lignon aval et Lignon amont
- CT Loire montagne
-

et 4 sont en cours de renouvellement

- CT Alagnon
- CT Dore
- CT Ondaine-Lizeron
- CT Val d'Allier alluvial

REPEULEMENTS :

Depuis 2011, les A.A.P.P.M.A. doivent effectuer leurs éventuels repeuplements des cours d'eau en poissons de pisciculture en conformité avec la note de cadrage adoptée lors de l'Assemblée Générale extraordinaire du 16 octobre 2010 et mise à jour en février 2020.

L'objectif est de respecter le plan de gestion fédéral (PDPG) qui concilie pratique halieutique et protection des espèces. Chaque A.A.P.P.M.A. doit envoyer son programme de repeuplement annuel à la Fédération. En 2022, la Fédération a pu émettre un avis sur ces programmes prévisionnels.

Globalement il n'y a pas eu de remarques importantes simplement des rappels sur les bonnes pratiques.

Comme chaque année, nous vous rappelons que le financement des poissons par le fonds de compensation passe par le respect des notes de cadrage, de la réception du programme de repeuplement par la Fédération et des conditions d'attribution du fonds de compensation et du respect de son budget. Les tarifs de prise en charge ont également été mis à jour en 2021. On note une forte augmentation des prix d'achat des poissons au kilo en 2022.

Globalement il a été introduit dans les rivières de Haute-Loire 4539 kg de truites adultes dans les cours d'eau contre 4 362 kg en 2021 soit une légère hausse. Il s'agit de truites adultes avec en grande majorité des Truites Arc-en-Ciel. Cette quantité est comparable aux années précédentes.

Concernant les plans d'eau et les autres poissons (Brochet/sandre/gardon/carpe...), il a été introduit 3450 kg, contre 2 662 kg en 2021 soit une augmentation importante

Normalement, aucuns œufs, alevins ou truitelles n'ont été introduits dans nos rivières, sauf sur la Senouire de manière dérogatoire et exceptionnelle où des truitelles et des ombres ont été réintroduits suite à la pollution et à une forte mortalité observée au printemps 2021 sur 19 km. Une partie des truitelles introduites (secteur de Paulhaguet) ont été marquées par ablation de l'adipeuse afin de permettre l'évaluation de cette opération. Malheureusement l'A.A.P.P.M.A. de Brioude n'a pas respecté cette consigne de marquage, c'est dommageable pour l'évaluation de ce type d'opération. La sécheresse sur la Senouire a une nouvelle fois impacté le peuplement de la rivière.

CONTINUITÉ ECOLOGIQUE (RCE):

Des travaux et des études étaient prévus en 2022. Aucune étude n'a pu aboutir du fait d'un cadre juridique défavorable. Cependant des travaux de mise en conformité du seuil de prise d'eau du plan d'eau de Céaux d'Allègre ont pu être menés :

- Maître d'ouvrage = Commune de Céaux d'Allègre
- Maîtrise d'ouvrage déléguée & maîtrise d'œuvre = FDPPMA 43
- Entreprise = SARL Raymond Sagnard et Fils

Planning :

2022 : Travaux RCE sur les 2 ouvrages

2023 : Mise en conformité de la prise d'eau vis-à-vis du débit réservé

Montant total du projet ≈ 20 000 € TTC

Coût des travaux 2022 ≈ 11 000 € TTC

Financeurs :

Agence de l'eau Loire-Bretagne (50 %)

Région Auvergne Rhône-Alpes (30 %)

Commune de Céaux d'Allègre et collectivités piscicoles (20 %)

Le contexte juridique et réglementaire avait évolué avec le projet de loi climat et résilience sur la pression des propriétaires de seuils. Il est maintenant très compliqué de s'investir et d'aboutir dans la restauration de la continuité écologique. Des possibilités d'intervention restent cependant possibles.

PROJETS DE MICROCENTRALES :

La Fédération poursuit le combat contre les nouveaux projets de microcentrales en Haute-Loire.

La Fédération s'est toujours opposée à tout nouvel équipement. Actuellement deux dossiers sont en cours d'instruction sur la Seuge et sur l'Auze.

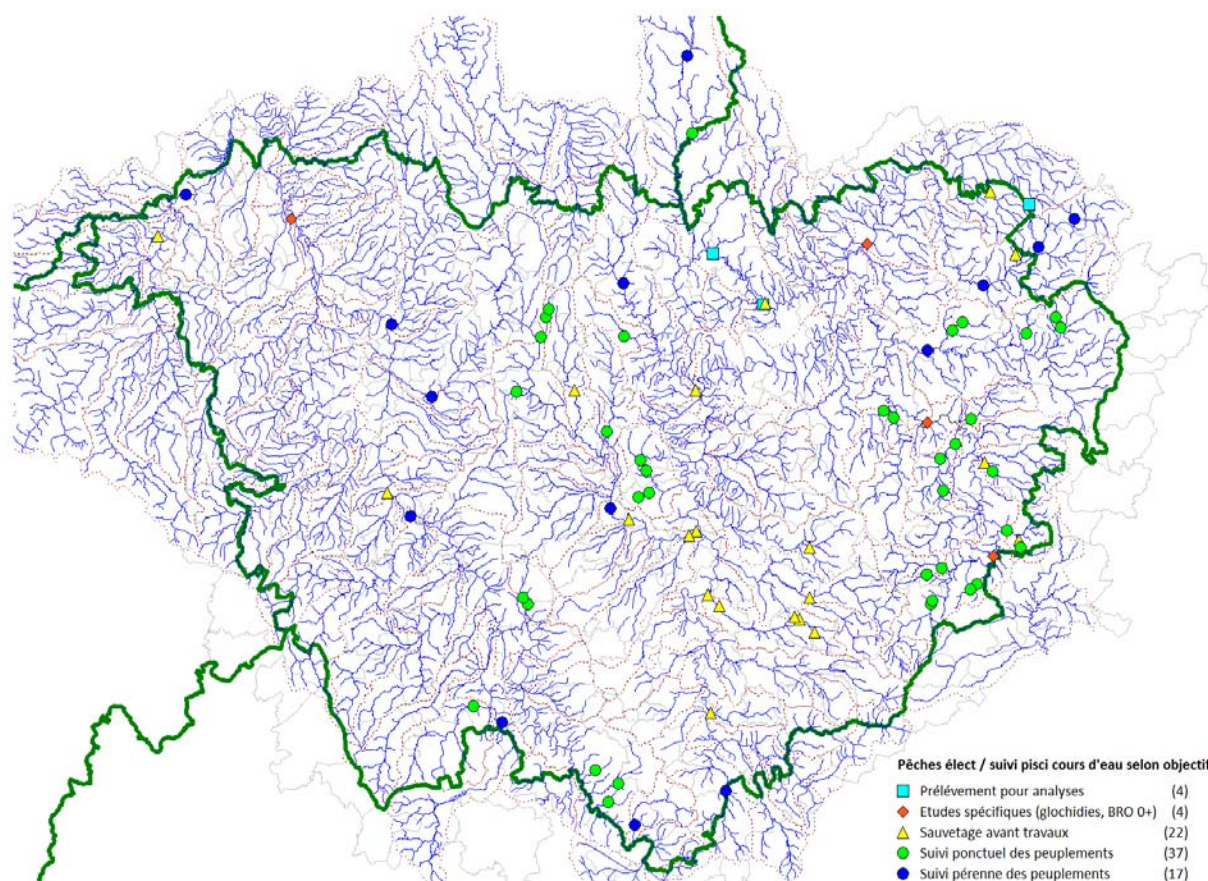
Un projet de microcentrales sur la Dunière (Communes de St Pal de Mons et Raucoules) a retenu toute notre attention et la Fédération a soutenu les démarches mises en œuvre par les membres de l'A.A.P.M.A. les Amis des deux Eaux pour faire front face à ce projet. 7 kilomètres de rivières sont menacés. Une pétition est en ligne.

CONNAISSANCE DU PATRIMOINE PISCICOLE :**ACQUISITION DE DONNEES :**

L'acquisition de connaissances sur les peuplements piscicoles concerne d'abord les cours d'eau de Haute-Loire par la réalisation de pêches électriques réalisées avec des objectifs divers.

En 2022, ce sont au total **80 opérations** qui ont été réalisées :

- 50 pêches d'inventaire des peuplements répondant à différents objectifs (suivi, CT Lignon, état post-sécheresse....)
- 4 pêches à objectifs spécifiques (MAM, repro BRO)
- 22 pêches de sauvetages avant travaux
- 4 prélèvements de poissons pour analyses (métaux, micropolluants)



Ces opérations sont bancarisées et traitées avec des logiciels spécialisés (WAMA, GEOPIKAIA). Leur analyse et le calcul d'un certain nombre d'indicateurs piscicoles (Indice Poisson Rivière, concordance typologique, qualité salmonicole) nous renseignent sur la qualité des peuplements et des populations d'espèces « repères » (truite, ombre commun, brochet) en lien avec celle des milieux aquatiques qui les hébergent.

Une copie des comptes rendus des pêches de sauvetage avant travaux et des études sont adressés aux A.A.P.P.M.A. concernées.

DEVELOPPEMENT, PROMOTION ET COMMUNICATION :

COMMUNICATION :

Les opérations de promotion du type « fête de la pêche » et manifestations diverses n'ont pas toujours été possibles du fait des conditions sanitaires.

A l'occasion de l'ouverture de la pêche en 1^{ère} catégorie, une conférence de presse a été organisée au siège fédéral pour présenter le guide de la pêche 2022 et pour faire le bilan de la saison dernière.

Avec l'ARPARA, nous avons réalisé un bulletin régional « Réseau pêche ».

La Fédération a également participé à la diffusion d'encarts « pêche » dans la presse locale avec le soutien de l'ARPARA et de la Région Auvergne Rhône-Alpes.

La Fédération a poursuivi son investissement sur la communication via les réseaux sociaux pour rajeunir ses moyens de communication. La page Facebook « PECHE HAUTE LOIRE » et le compte Instagram ont diffusé des informations relatives à la pêche en Haute-Loire.

De nouvelles vidéos ont été préparées avec comme objectif la sensibilisation des plus jeunes mais pas que la pratique de la pêche et notamment les possibilités en Haute-Loire.

En 2022, le concept d'une vidéo par mois avec une technique, un poisson et un exemple de l'utilisation des fonds issus des cartes de pêche est présenté dans chaque épisode.

DEVELOPPEMENT / PROMOTION :

Les 2 animateurs (Sylvain BÉAL et Yann FORLOROU) ont réalisé des d'animations en milieux scolaires ou avec des publics divers. La demande est toujours très forte par les établissements scolaires, centres de loisirs, foyers d'accueil, collectivités,....

Les salariés ont réalisé des animations dans différents établissements scolaires ou centres de loisirs :

- animations scolaires en 2022 : 14 établissements et 520 élèves
- centre de loisirs et centres sociaux en 2022 : 19 établissements et 354 participants

155 personnes ont bénéficié des animations estivales organisées par la Fédération, malgré des conditions météo estivales pas très favorables à la pratique de la pêche.

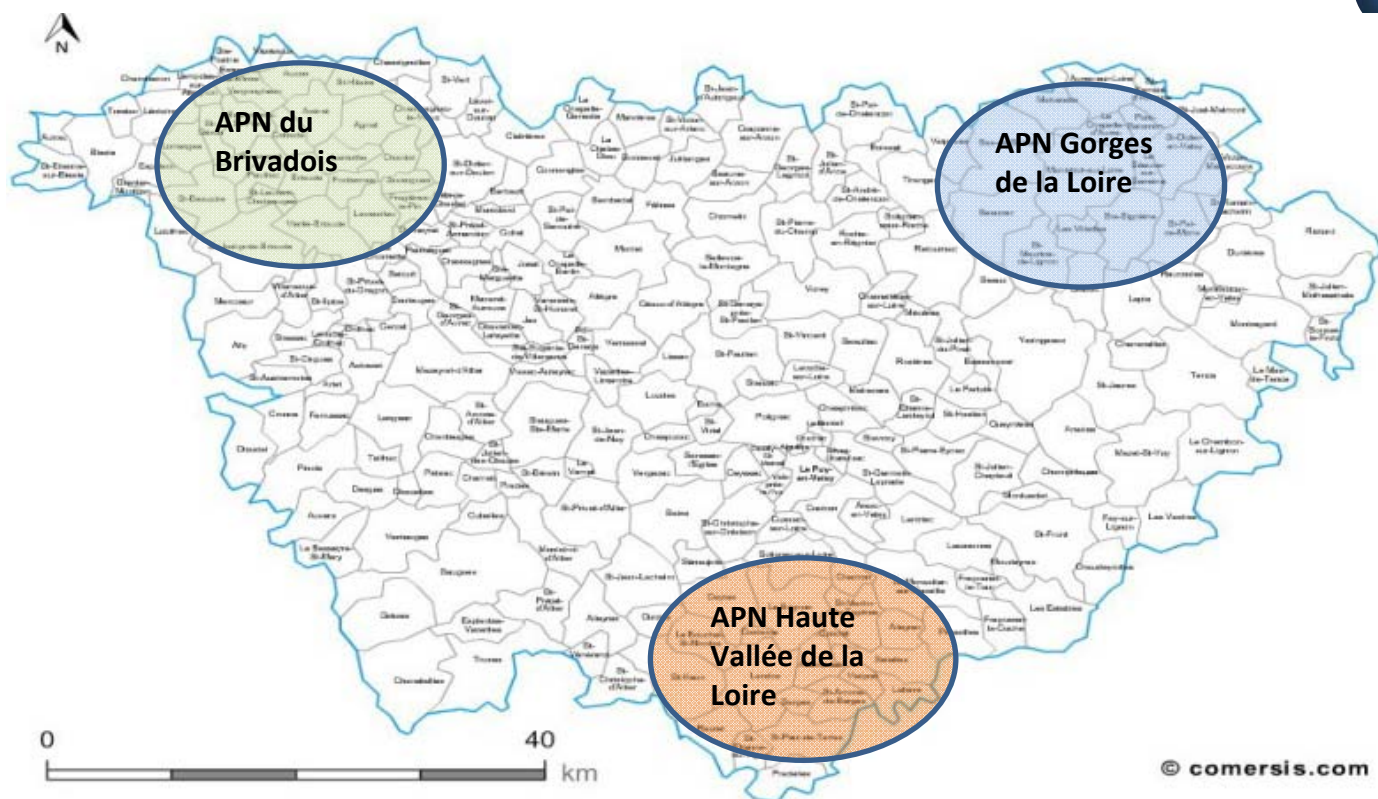
Les animations proposées concernaient :

- o Pêche au coup à Bas en Basset,
- o Pêche en bateau au lac du Bouchet,
- o Pêche en Float-Tube au lac du Bouchet
- o Pêche au coup avec les campings de Brives, Langeac ou Vorey
- o Pêche écrevisse avec le camping de Vorey
- o Pêche au coup à Costaros

Le bilan est le suivant :

	nbre participant
Pêche au coup Brives	21
pêche au coup bas	45
Camping Vorey pêche au coup	32
Camping Vorey Ecrevisse	34
Camping Langeac	12
pêche bateau	8
Pêche au coup Pechay	3
TOTAL	155

Nos actions de formation de nouveaux pêcheurs se poursuivent notamment par les Ateliers Pêche Nature (A.P.N.) au nombre de 3 :



Cela représentait environ 40 élèves en 2022.

La Fédération réalise également des animations à destination des seniors sur le bassin du Puy en Velay, des animations pour les étudiants en BPJEPS « pêche de loisir » et les publics en situation de handicap.

Concernant les événementiels :


- Le 8 octobre 2022 s'est tenu la 17^{ème} Fête de la pêche au Lac du Bouchet avec 50 participants. Il s'agissait d'une nouvelle version associant pêche à la mouche et pêche aux leurres


CONCOURS
de pêches sportives

Mouche et leurre en float tube
Mouche en barque ou du bord

SAMEDI 8 OCTOBRE

Lac du Bouchet



 43
FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE PÊCHE

Organisation, infos et inscription FD pêche 43
25 €/ personne - nombreux lots à gagner
Plus d'infos au 04 71 09 09 44 ou pierre.roa@pechehauteloire.fr

TRAVAUX COORDONNES

La Fédération, les A.A.P.P.M.A. et la F.N.P.F. contribuent techniquement et financièrement aux travaux d'entretien des rivières, programmés et réalisés par l'EPAGE Loire Lignon, le SMAA ou le S.I.G.A.L. à hauteur de 5 % (pour tous les travaux réalisés par voies contractuelles notamment tous les Contrat Territoriaux = CT). Nous sommes associés aux programmations et suivis des travaux. On observe toujours un décalage de plusieurs mois entre la programmation et la réalisation des travaux.

En 2022, les demandes de paiement de l'EPAGE Loire Lignon ou du SIGAL ont été réduites. Ces dépenses concernent des programmations de travaux des années 2019, 2020 ou 2021.

Ces programmations sont en cours avec des engagements financiers conséquents en attente de réalisation des opérations ou bien en attente des demandes de paiement. Ces engagements représentent actuellement une somme d'environ 50 000 €.

TRAVAUX ET FINANCEMENT DES A.A.P.P.M.A.

Concernant les travaux d'A.A.P.P.M.A. plusieurs dossiers ont bénéficié de l'aide technique ou financière de la Fédération.

On peut citer quelques exemples :

- travaux d'entretien et d'accès aux postes de pêche avec un prestataire, environ 20 journées
- Travaux spécifiques sur l'étang du Villard à Ste Sigolène
- travaux de lutte contre la végétation et restauration de la circulation de l'eau, réfection de digue sur les étangs de Bas en Basset
- travaux de mise en conformité (RCE) de l'étang de Céaux d'Allègre
- début des travaux de création d'une plateforme PMR sur l'étang de Céaux d'Allègre
- début des travaux de création d'une plateforme PMR sur l'étang de St André en Chalencon
- aide financière importante pour les travaux de vidange et confortement des berges du plan d'eau JANISSET à Monistrol sur Loire

Réfection de digue à Bas en Basset

Avant



Après



Avant

Après

Seuil Céaux d'Allègre



Plateforme PMR sur l'étang de St André en Chalencon



FINANCEMENTS TRAVAUX OU PROJET

En 2022, la Fédération de Haute-Loire a monté 20 dossiers de demande de subventions à la F.N.P.F. pour des projets, travaux ou tenues des GPP. Cela représente un montant global de subventions prévisionnelles demandées de 52 800 € et 46 200 € ont été accordés.

Pour 2022, la Fédération a également bénéficié du soutien de la FNPF dans le cadre de la convention Kit-emplois pour un montant de 132 000,00 €

En 2022 la Fédération a présenté 13 dossiers dans le cadre de la CPO avec la Région Auvergne Rhône-Alpes. Cela représente une aide financière potentielle de 42 000 € suivant l'avancée des projets.

En 2022 la Fédération a également sollicité le soutien d'EDF sur 7 dossiers et a obtenu un engagement sur un montant total de 11 500 €

Un dossier a été déposé auprès de la Direction de la Jeunesse et sport pour les animations pour un montant forfaitaire de 1 500€

L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne nous a apporté une aide financière dans le cadre de la convention nationale pour 36 367 €.

AIDES TECHNIQUES

Les agents de développement ont apporté une aide technique à plusieurs A.A.P.P.M.A. pour des conseils en termes de réaménagement de plan d'eau, de travaux, d'introduction de poissons, de création de parcours de pêche spécifiques, de travaux d'aménagement d'habitats et de protection des berges, de vidange. Un conseiller technique donne son avis sur tous les dossiers de travaux. **Il est important de rappeler que cet avis est obligatoire dans le cadre d'une demande de subvention auprès de la Fédération.** Cet avis doit être fait **en amont** de la demande de subvention.

AIDES ADMINISTRATIVES

La Fédération a également aidé les A.A.P.P.M.A. qui la sollicitent pour des informations ou conseils. Plus spécifiquement la Fédération aide les A.A.P.P.M.A. pour la création de leur fichier d'adhérents, la création d'étiquettes d'adhérents par exemple à l'occasion de leur Assemblée Générale.

Le service comptable a assuré la formation ou l'appui technique des trésoriers d'A.A.P.P.M.A. pour une tenue de la comptabilité sous version informatique. Concernant la comptabilité, il a été décidé que ce type de prestation pouvait être facturé aux A.A.P.P.M.A. concernées.

La Fédération a également formé de nouveaux dépositaires de cartes de pêche notamment de nombreux points d'office du tourisme de la Haute-Loire.

CONCLUSION :

Vous venez de prendre connaissance du rapport des activités réalisées en 2022.

Il représente l'activité de la Fédération, du Conseil d'Administration fédéral et des salariés du siège social qui par leur travail quotidien permettent le développement de la pêche associative de loisir et la protection du milieu aquatique.

Je souhaite qu'il recueille l'approbation de l'Assemblée Générale.

Cette approbation constituera un encouragement dans les évolutions de notre Fédération pour développer la pratique de la pêche en Haute-Loire.

Le 15 avril 2023
Le Président,
Lionel MARTIN

APPROBATION DE L'ASSEMBLEE

Orientations fédérales 2023 :


- L'avenir du saumon : organisation des assises du saumon de la Loire et de l'Allier du 26 au 29 mai 2022.
- Discussion sur la réglementation de la pratique de la pêche en 2024 avec une réunion des Présidents d'A.A.P.P.M.A. en juin 2023.
- Journée de mise à niveau des garde pêche particulier
- Synthèse sur la gestion des plans d'eau (Statuts, accès, règlement intérieur...)
- Mise à jour du règlement intérieur de la Fédération
- Communication : nouvelles vidéos associant la pêche et les plus beaux villages de France en Haute-Loire
- Poursuite de la mobilisation contre les agressions des milieux aquatiques
- Marché public pour le soutien de la population de saumon atlantique 2023
- Evolution de l'organisation des territoires de pêche (bassin versant)



Téléchargez

LigneAlerte


L'application qui vous prévient de la proximité des lignes électriques aériennes



Protégez-vous du risque électrique !

ENEDIS RTE Le réseau de transport d'électricité


Disponibilité sur App Store Disponible sur Google Play



& la Protection du Milieu Aquatique

L'AVENIR DU SAUMON

Assises organisées par la Fédération de Haute-Loire pour la Pêche DE LOIRE & D'ALLIER



Pierre RIGALLEAU

Du 27 au 28 2023


MAI

2023

AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE HAUTE-LOIRE

Ambitions 2032 : un élan pour le saumon sauvage !

www.pechehauteloire.fr



FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
PÊCHE

Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de Haute-Loire
32 Rue Henri Chas
43000 LE PUY EN VELAY

federation43@pechehauteloire.fr
www.pechehauteloire.fr

